

CONSEIL MUNICIPAL du 05-04-2016

L'an deux mille seize, le 5 avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Delfour Monique, Maire.

Présents : Mmes Delfour, Francoual, Pradines, Viard. Mrs Cayla, Faure, Larnaudie, Pégourié, Plénacoste, Rames.

Absent : Mr Delbrel.

Secrétaire de séance : Colette Viard

Rappel de l'ordre du jour :

1. Délibération : sur le projet « devenir une commune pilote pour la préservation de la trame verte et bleue ».
2. Vote du budget primitif 2016.
3. Voirie.
4. Licence IV : proposition de Mr Leplant.
5. Nom de la région : propositions.
6. Choix de la date de la journée communale.
7. Adhésion à « la Route du Célé ».
8. Camping.
9. Information, réflexion sur la communication.
10. Compte-rendu de la réunion « Cœur de Village ».
11. Questions diverses.

1 DELIBERATION

1.1 Délibération sur le projet « devenir une commune pilote pour la préservation de la trame verte et bleue. à l'unanimité, le conseil municipal accepte que la commune de Saint-Sulpice dépose auprès du PNR sa candidature pour devenir « commune pilote pour la préservation de la trame verte et bleue », à la condition que cette candidature ne soit pas soumise à un engagement financier supérieur à 100€.

2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif, préparé par la commission « finances », réunie la veille, est adopté à l'unanimité des membres du conseil. Il se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses budgétées	157 561,80	Recettes budgétées	157 561,80
INVESTISSEMENT			
Dépenses budgétées	39 038,54	Recettes budgétées	39 038,54

Mme le Maire nous communique le montant des dotations (arrivé ce jour) dont bénéficiera la commune :

DGF (dotation globale de fonctionnement) : 29 127 €

Dotation de solidarité rurale : 5 988 €

Pour mémoire, la DGF 2015 était de 30 927 € et la dotation de solidarité rurale de 5 539 €, soit un différentiel total de – 1 351 € pour l'année 2016.

3 VOIRIE

La commission « voirie » réunissant les 17 villages du territoire sud du Grand Figeac s'est réunie la semaine dernière à Saint-Sulpice avec les responsables voirie du Grand Figeac. (elle se réunit alternativement dans chaque village du territoire). Un diagnostic chiffrés des travaux voirie sur la Commune avait été effectué : il en ressort qu'il est possible de faire réaliser en 2016 des travaux de réfection de voirie pour un montant de 38 440 € (ce qui représente le budget communal en investissement affecté à la réfection de la voirie de 3 ans : 2015-2016-2017). Ce système permet de refaire notre voirie, par tranches prioritaires, tous les 3 ans, sans avoir recours à l'emprunt.

La commission communale « voirie » propose au Conseil Municipal les travaux suivants :

- les chaussées du Château au Mas de Cambou et du Mas de Castel au Mas de Thomas.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de ce projet voirie.

Le 11 avril, aura lieu une opération bouchage des trous sur la voie n°1, le secteur du Mas de Jordy, des Combes et du Rat.

4 LICENCE IV : proposition de Mr Leplant

Mr Leplant souhaite vendre sa licence IV ; conformément à la loi qui donne priorité d'achat aux communes, il fait une proposition de rachat par la commune de cette licence IV pour un montant de 6 000 €. Le Conseil refuse cette proposition d'achat ; Mr Leplant est donc libre de la mettre en vente.

5 NOM DE LA REGION : PROPOSITIONS

4 noms sont proposés pour la dénomination de la Région :

- Midi-Languedoc
- Occitanie
- Grand Sud
- Pays d'Oc

6 CHOIX DE LA DATE DE LA JOURNEE COMMUNALE

La date est fixée au samedi 30 avril, avec en priorité le nettoyage du cimetière, du travers derrière l'école, du Coustalou, du chemin du Moulin, de l'aire de baignade... la peinture de la porte de la mairie, de la porte de l'église, des portails de l'école et le nettoyage des toilettes à côté de l'église, et du local de rangement attenant.

Grâce à cette journée de travail communal, nous espérons réduire le nombre de journées des agents, programmées pour le 31 mai, et le 20-21 juin.

7 ADHESION A « LA ROUTE DU CELE »

L'adhésion à l'association « La Route du Célé » est de 50 €, auxquels se rajouteront 50 € de subvention pour la parution d'une présentation du village de Saint-Sulpice dans la brochure informative des animations de l'été en vallée du Célé, éditée par l'association. Il faut reconnaître à cette association le mérite d'avoir impulsé une politique de vallée, avec le projet de faire travailler ensemble sur un projet commun les différents acteurs de la vallée, que ce soit les associations ou les municipalités. Cette année, le thème retenu pour une journée d'animation dans chaque village est « la route des métiers et des arts » qui se verra être la vitrine des forces vives de chaque village.

Après discussion, le vote est en faveur de 8 voix pour l'attribution de la somme de 100 € à l'association « la Route du Célé » et 2 voix contre.

8 CAMPING

Est parvenu en Mairie, un courrier de l'avocat de Mr Pernelle, informant que son client n'entendait pas assumer les frais éventuels liés à la demande du permis d'aménager. Réponse va lui être faite que la commune assumera les frais, s'il y a lieu, liés à ce permis d'aménager. Par ailleurs, Mme le Maire nous indique qu'elle a reçu une information, attestant que la plupart des terrains de camping anciens étaient dépourvus de ce permis d'aménager.

9 INFORMATION, REFLEXION SUR LA COMMUNICATION

Beaucoup d'informations arrivent en Mairie, la plupart par courrier électronique ; elles émanent de la Communauté de Communes, du PNR, du Département, des Services de l'Etat, de l'AMF. Mme le Maire nous propose de réfléchir à comment diffuser l'information qui pourrait être intéressante pour les Conseillers Municipaux, mais aussi pour les habitants de la Commune. Nous en reparlerons lors d'un prochain conseil municipal.

10 COMPTE RENDU DE LA REUNION « CŒUR DE VILLAGE »

Le Bureau d'Etudes a fourni une première ébauche intéressante, notamment en ce qui concerne l'aménagement de la Place de l'église ; cependant, lors de la réunion, la question du périmètre d'étude a été largement débattue. L'équipe de maîtrise d'œuvre a insisté pour que cela soit possible à la marge, en précisant que l'enjeu est le patrimoine du village à mettre en valeur ainsi que la mise en sécurité des piétons le long de la D41. Les services du Grand Figeac rappellent qu'il est difficile de modifier un périmètre car c'est un périmètre contractuel entre la Commune et le Grand Figeac déterminé selon les compétences du Grand Figeac. Ils proposent que ces interventions ponctuelles soient chiffrées en option et seront retenues si la consultation est favorable. A ce moment-là, le périmètre opérationnel pourra être modifié en conséquence.

Autre point de discussion : l'intervention ponctuelle au niveau des seuils des maisons le long de la rue principale. Les services de la Communauté rappellent qu'il serait bien de

reprandre la voirie en même temps. L'équipe de maîtrise d'œuvre souhaite concentrer son intervention sur des lieux clefs et non intervenir sur trop de voirie car cela risque de grever le budget global du projet cœur de village. Ces points seront regardés plus précisément quand une estimation des travaux par lieux sera réalisée.

La question des eaux pluviales est à regarder de plus près pour la prochaine réunion. Ce point important est souligné par tous et devra être intégré par l'équipe lors de la définition de l'esquisse plus précise.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 10 juin, et Mme le Maire insiste sur l'importance de participer nombreux à ces réunions.

11 QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux au cimetière** : les devis de 4 170 € et de 5 409 € de Mr De Matos Goncalves Antonio sont acceptés ; ils concernent l'exécution de marches dans la partie gauche du cimetière et la pose de béton lavé entre les marches, qui aura pour avantage, outre un accès facilité aux tombes, de limiter l'entretien. Les travaux devraient commencer prochainement.
- **Panneaux village étoilé** : 3 panneaux vont être achetés et posés sur les panneaux indicateurs de la commune : 2 en bordure de la D41 et 1 en bordure de la D13.
- **Signalétique** : il y a plusieurs années, le Pays de Figeac avait proposé l'adoption d'une signalétique commune (S.I.L.) et l'acquisition de panneaux indicateurs des bâtiments communaux (mairie, école, église..) mais également des commerces et entreprises privées (artisanat, camping, restaurant, ferme auberge...) ; ce projet est repris aujourd'hui par le Grand Figeac. Nous allons essayer de temporiser un peu, cette dépense n'étant pas inscrite au budget prévisionnel de 2016.
- **Compteurs Linky** : un courrier émanant du Président de la FDEL demande au Maires de ne pas se faire les relais des détracteurs de ces compteurs qui propagent une campagne de peurs infondées. Les délibérations des conseils municipaux n'ayant aucune valeur.
- **Site internet** : quoi y mettre ? le sujet sera débattu lors du prochain conseil municipal ; d'ici là, les conseillers recevront une première ébauche de la présentation du village.
- **Information** : le mardi 12 avril, à l'initiative du Parc, 9 communes en projet de réfection de leur éclairage public viendront à Saint-Sulpice s'informer sur l'étude technique, mais également pour se rendre compte du rendu esthétique de notre éclairage public ; l'objectif du PNR étant de montrer que 35 watts fournissent un éclairage suffisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.